



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France  
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Val-d'Oise

Dossier suivi par : Malek BOUALAM

Objet : demande de permis de construire

**MAIRIE DE PUISEUX-PONTOISE**

**Hotel de ville**

**12 Grande rue**

**95650 PUISEUX-PONTOISE**

A Pontoise, le 11/12/2019

numéro : pc51019U0007

adresse du projet : RUE DU BOIS ANGOT - ZAC CHAUSSEE  
PUISEUX 95650 PUISEUX PONTOISE

nature du projet : Extension et/ou surélévation bâtiment Industriel

demandeur :

SNC JUNIOR

M. BOUTHORS CHRISTOPHE

10 RUE ROQUEPINE

75008 PARIS

déposé en mairie le : 30/10/2019

reçu au service le : 19/11/2019

servitudes liées au projet : LCAP - rayon de 500 m hors champ de  
visibilité - Croix du XIV dans le cimetière (Puisseux-Pontoise) - Eglise  
St-Pierre (Puisseux-Pontoise)

Cet immeuble n'est pas situé dans le champ de visibilité d'un monument historique. Par conséquent, l'accord de l'architecte des Bâtiments de France n'est pas obligatoire.

Toutefois, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

En référence aux pièces complémentaires reçues le 29/11/2019.

L'extension projetée de l'édifice comme du stationnement accentue grandement l'impact global de cette installation sur l'environnement. Les plantations projetées devraient être renforcées, tant en bordure du site que dans le parking, afin de limiter cet impact.

L'architecte des Bâtiments de France

Marion PEROT